




Collecte des déchets

De nouveaux services pour les usagers : accueil des usagers, encombrants, déchets verts... et un budget maîtrisé pour la collectivité.

- * La collecte des encombrants et des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) se fait désormais à la demande pour les particuliers en maison individuelle, sur rendez-vous ([formulaire en ligne](#) ou sur appel téléphonique), à raison de 6 fois maximum par an et 5 objets maximum par rendez-vous.
- * De nouvelles modalités d'accueil téléphonique et de demandes en ligne sont mises en place pour améliorer la qualité et l'efficacité des services : traitement des problèmes de collecte, commande de bacs, de composteurs, demande de collecte spéciale (broyage, encombrants, etc.) sur [le site du Sicoval](#).
- * Pas de modification de jour de collecte pour votre commune :

Services maintenus : broyage à domicile (gratuit) et collecte des branchages (payante)

Contact : Service Relations aux usagers : 05 62 24 02 02 
relation.usagers@sicoval.fr